



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR Vème MARCHÉ DE LA FÊTE DE LA SORCIÈRE

À retourner signé à l'adresse suivante :  
**Association des Amis de Coucy-le-Château**  
**08 rue des vignois**  
**02380 Verneuil-sous-Coucy**

### 1. ORGANISATION GÉNÉRALE

La Fête de la Sorcière est organisée par l'**Association des Amis de Coucy-le-Château (A.A.C.C.)**.

### 2. HORAIRES, JOUR ET LIEU DE LA FÊTE

Date : **DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026 de 10H00 à 20H00.**

Lieu : Parc LHERMITTE (place de l'hôtel-de-ville - 02380 Coucy-le-Château).

### 3. INSCRIPTION DES MARCHANDS

La participation à la Fête de la Sorcière n'est effective qu'à la récception et validation du dossier d'inscription par l'A.A.C.C. Le versement par le marchand du règlement et de la caution doit avoir été réceptionné par l'A.A.C.C en même temps que le dossier.

**L'absence de la caution et/ou du règlement entraîne automatiquement la non validation de votre inscription.**

L'inscription impose la présence des marchands sur le dimanche complet.

**La caution ne sera pas restituée en cas de retard, départ anticipé ou absence.**

**Toute inscription est ferme et définitive.** En cas de désistement, il ne sera procédé à aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

### 4. INSTALLATION ET DÉMONTAGE

L'installation du stand doit se faire **le dimanche 25 octobre 2026 entre 06H et 09H30.**

Pour des raisons de sécurité, **tout départ est impossible avant 20H00.**

Le démontage du marché sera impérativement fait **entre 20H00 et 00H00.** L'accueil des marchands sera assuré par des bénévoles de l'A.A.C.C. Dès votre arrivée sur site, et avant toute installation, merci de vous rapprocher d'eux afin qu'ils puissent noter votre présence et vous conduire à votre emplacement.

Les plans de la manifestation vous seront communiqués par mail quelques jours avant l'événement. Les emplacements de chacun ne seront pas délimités au préalable par les organisateurs de la manifestation (zone électricité / zone sans électricité).

L'installation/démontage des stands ne sont pas autorisés pendant les horaires d'ouverture au public. Les stands doivent respecter le thème et l'esprit festif de la manifestation.

**Toute arrivée après 09H00 sera refusée.**

### 5. TARIFS ET CAUTION

→ Le tarif est fixé à **10 € du mètre linéaire** (en extérieur sans électricité), **15 €** (en extérieur avec un forfait électricité), **18 €** (si vous présentez une vraie contrainte nécessitant d'être en intérieur : caractère exceptionnel, soumis à décision et autorisation de l'A.A.C.C). **Le métrage est vérifié sur place.**

→ Une caution obligatoire d'un montant de **100 €** est demandée, quelle que soit la longueur de votre étalage. Le dépôt de caution est possible par chèque ou virement bancaire. Cela a pour but de protéger les organisateurs en cas d'absence, de départ anticipé ou de non-respect du présent règlement intérieur.

**Votre chèque de caution vous sera restitué le jour même à 21h00 au comptoir de la salle des fêtes (aucun envoi postal).**

## 6. ENGAGEMENT DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à :

- Fournir le n° SIRET ou extrait KBIS justifiant votre activité ;
- Respecter les horaires d'arrivée et de départ, de montage/démontage, en veillant à ne pas gêner les autres ;
- Respecter l'étendue de leur emplacement réservé ;
- Être présent au moins 1H avant le début de la manifestation ;
- Retirer tous les véhicules du parc avant 09h45 ;
- Ne pas exposer et/ou vendre de produits ou services non autorisés par l'A.A.C.C ;
- Ne pas pénétrer dans la cuisine de la salle des fêtes (réservée à l'A.A.C.C) ;
- Être vêtu d'un déguisement et/ou maquillage (thème Halloween, Médiéval).
- Payer une place de visiteur via la plate-forme de paiement Helloasso pour les enfants (pas plus de 2 personnes adultes autorisées par stand). Les enfants doivent avoir un billet d'entrée au même titre que le public. **En cas de non-respect, le marchand sera exclu, et sa caution sera encaissée.**

**Noms et Prénoms** des deux personnes gérant le stand :

1 → .....  
2 → .....

## 7. ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS

Les organisateurs s'engagent à vous fournir :

- Un accueil chaleureux (un café offert à la buvette entre 10H00 et 10H30).
- Un site conforme à la Fête de la Sorcière ;
- Un service de sécurité et de secours ;
- Un bénévole référent (Alexandre RONSIN), pendant toute la durée de la Fête ;
- Un service de restauration disponible sur site (à votre charge) ;
- Des plans d'accès au site ainsi qu'un programme riche et complet.

## 8. MATÉRIEL ET ÉLECTRICITÉ

**Chacun doit venir avec son propre matériel** (tables, chaises, tonnelles, rallonges d'au moins 30 mètres, lanternes solaires ou à LED, escabots, blocs multi-prises...).

L'électricité est réservée aux marchands ayant un réel besoin (réfrigération par exemple). Les emplacements seront déterminés en fonction de votre besoin ou non en électricité. Il est donc capital de nous en informer au préalable sur votre fiche d'inscription (aucun changement ne sera accepté).

Les raccordements électriques doivent être correctement camouflés et sécurisés.

L'A.A.C.C se réserve le droit de ne pas accepter l'installation d'un exposant (sans remboursement du chèque de caution), si elle estime que le stand n'est pas conforme.

## 9. PRODUITS/SERVICES MIS À LA VENTE

Les articles proposés par les marchands doivent avoir un lien avec la manifestation proposée. Les organisateurs pourront exiger le retrait de la vente de certains articles s'ils estiment que ceux-ci ne correspondent pas à ce critère et/ou s'ils n'étaient pas mentionnés sur l'inventaire transmis par le marchand lors de son inscription.

**Il est interdit de vendre des boissons, aucune sans exception (buvette tenue par l'A.A.C.C), de proposer de la voyance payante ou maquillages (par respect pour les bénévoles proposant ce service gratuitement).**

## 10. HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

L'hébergement et la restauration sont à la charge des marchands.  
Il n'est pas possible de dormir ou d'installer sa tente/camping-car sur site le samedi soir.

**Il ne sera pas non plus possible d'installer son stand la veille.**

## 11. FOODTRUCKS

Il est demandé aux foodtrucks de **prévoir un stock suffisant** leur permettant de tenir sur la totalité de l'événement. **Tout départ anticipé est impossible** pour des raisons de sécurité et par respect pour l'ensemble de la Communauté de la Fête de la Sorcière (public, bénévoles, marchands...).

**Chacun s'engage à ne proposer que ce qui aura été préalablement défini avec l'A.A.C.C afin de ne pas faire de concurrence aux autres foodtrucks.**

## 12. PROPRETÉ ET HYGIÈNE

Les marchands s'engagent à restituer l'emplacement occupé, **dans le même état** qu'à leur arrivée.

Les détritus, cartons ou autres déchets devront être stockés et correctement triés dans les bacs à poubelle. Une benne à verre est à votre disposition à l'entrée du Parc.

## 13. ASSURANCE

Chaque marchand doit fournir à l'A.A.C.C une copie à jour de son attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par son personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises dont il est le propriétaire ou dont il a l'entièvre responsabilité.

**Ce document est à joindre en même temps que votre dossier d'inscription (la date de validité doit couvrir la date de l'événement).**

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vols, détériorations, pertes, intempéries ou événement ayant des conséquences sur votre matériel. Nous ne pouvons être tenus responsables de la qualité des produits exposés ou vendus.

## 14. SÉCURITÉ

Le Parc est entièrement barriéré pendant toute la durée de l'événement. Deux agents de sécurité seront présents afin d'assurer le bon déroulement des festivités. \_\_\_\_\_

## 15. ÉCO-RESPONSABILITÉ

La Fête de la Sorcière s'inscrit dans une démarche éco-responsable. Nous demandons à chacun d'être **irréprochable** sur la gestion de leurs détritus : **tri et recyclage des déchets, nettoyage des emplacements après la manifestation** (rien ne doit être laissé sur place).

**Les bénévoles n'ont en aucun cas à ramasser ou trier vos déchets (la caution sera encaissée dans son intégralité en cas de manquement à cette règle fondamentale de savoir-vivre ensemble).**

## 16. DROIT DE RÉTRACTATION

Un droit de rétractation est toléré **3 mois avant la date de la manifestation**. Toute rétractation, quelque soit le motif, sera donc possible, sans encaissement de la caution, jusqu'au **24 juillet 2026 inclus**.

## 17. PÉNALITÉS

Le non-respect des engagements du présent règlement intérieur peut entraîner des pénalités suivant leur gravité :

- la non-restitution de la caution ;
- exclusion du marché au cours de la manifestation ;
- exclusion définitive des futurs marchés organisés par l'A.A.C.C.

Pour toute interrogation, nous vous invitons à consulter notre site internet, rubrique Fête de la Sorcière : <http://lesamisdecoucy.fr>

## **À COMPLÉTER :**

Madame, Monsieur ..... déclare avoir pris connaissance du présent règlement, et s'engage à en respecter les termes (**parapher en bas de chaque page**).

Fait à ..... , le .....

**Signature de l'exposant(e)**